

Formation SSCT des membres du CSE (ent de + de 300 salariés)

OBJECTIFS

- Informer les participants de leurs rôles et missions
- Comprendre le sens des responsabilités dans le développement des missions du CSSCT
- Comprendre comment rendre efficace les actions du CSSCT
- Utiliser les méthodes d'analyse du risque et de recherche des causes
- Etudier et proposer des solutions aux problèmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail

LE PUBLIC

- Membres élus du CSE
- Membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail

PRÉ-REQUIS

Aucun.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Apports théoriques.
- Echanges collectifs avec de nombreux exemples
- Exercice pratique (visite et analyse du site)

MOYENS D'ENCADREMENT

L'AFPI Artois Douaisis atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

CONTENU DE LA FORMATION

L'organisation de la prévention

- La législation relative à la CSSCT
- Les entreprises extérieures et le CSSCT

Les accidents de travail

- L'accident de travail sous l'aspect humain, économique et social
- Le phénomène accidentel
- La prévention des accidents du travail

Les risques professionnels

- Les manutentions manuelles et mécaniques
- Les risques électriques
- Les addictions au travail
- Les produits dangereux

Etre acteur de la prévention

- Les conditions de travail
- La prévention incendie
- La prévention des secours corporels
- L'hygiène dans l'entreprise
- Les protections individuelles et collectives
- La qualité de vie au travail

Les moyens des membres de la CSSCT

- Les conventions
- Les accords de mise en place
- Les procédures de Danger Grave et Imminent
- Les recours de l'expert
- Les enquêtes

Analyse des problématiques rencontrées

SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage
- Un QCM d'évaluation du stagiaire.

EVALUATION / SANCTION

- Contrôle des acquis en fin de formation
- Attestation de fin de formation

DURÉE

- En heure(s) : 35 heures
- En jour(s) : 5 jours

« Formation ouverte aux personnes en situation de handicap » (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)